



INFORMATION A TOUS LES PARENTS

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a un rôle important de délibération et de décision quant au fonctionnement pédagogique et à la vie scolaire des Lycées et collèges.

Vous êtes invités à voter pour désigner les cinq parents qui vous représenteront au Conseil d'Administration du Lycée Flora Tristan pour l'année scolaire 2008-2009.

Cette élection se fait au scrutin de liste, à la proportionnelle, au plus fort reste.

Il est recommandé de ne pas modifier ou raturer les bulletins de vote, toute modification entraînant son annulation.

Les deux parents de chaque élève, quelle que soit leur situation matrimoniale, sont électeurs et éligibles, sauf dans le cas où ils se sont vus retirer l'autorité parentale.

COMMENT VOTER ? Vous avez deux possibilités :

1) Venir au lycée le samedi 18 Octobre, muni d'une pièce d'identité. Le bureau de vote sera ouvert de 8h30 à 12h30.

2) Si vous ne pouvez vous déplacer, la **procédure du vote par correspondance** est admise. Pour cela :

→ Mettre dans l'enveloppe bleue ci-jointe ne portant aucune inscription ou marque d'identification le bulletin de vote qui ne devra comporter ni surcharge, ni rature.

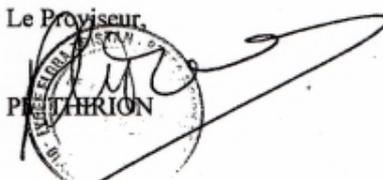
→ Cette première enveloppe sera glissée dans la seconde enveloppe jointe, beige, pré-remplie, que vous complétez au recto et au verso avec les indications demandées.

TOUT PLI NE PORTANT PAS L'ENSEMBLE DES MENTIONS SERA DECLARE NUL

Les plis seront alors confiés, affranchis, à la poste, ou remis au secrétariat qui inscrira sur l'enveloppe extérieure la date et l'heure de la remise de la lettre. Ceux parvenus après la clôture du scrutin, soit le samedi 18 Octobre après 12 h 30, seront déclarés nuls.

En espérant votre vote, qui témoignerait que la bonne marche du Lycée ne vous est pas indifférente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Proviseur,


P. THIRION